

## RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE RÉGIONALE DE L'ONTARIO SEPTEMBRE 2006

Plus d'un an s'est écoulé depuis les élections à Halifax. Ce fut une année des plus mouvementées et je prédis que cela ne changera pas pour le reste de mon mandat à titre de Vice-présidente régionale de l'Ontario.

On a dû faire face à des problèmes liés aux appréciations du rendement au sein de presque toutes les directions. D'autres employé-e-s ont été déclarés excédentaires puisque la QDE est centralisée à Ottawa. Au sein de l'ASO, il existe des problèmes de dotation relativement à la conversion, avec la nouvelle organisation CPR qui se retrouvera à Ottawa, London, Kitchener, Hamilton et Windsor. Il s'agit d'une période éprouvante pour nous, non seulement pour ces membres qui sont présentement touchés, mais pour tous les membres, puisqu'ils sont toujours en attente du prochain changement, de la prochaine ronde d'employé-e-s déclarés excédentaires, de la prochaine restructuration au sein de cette Société sans cesse en évolution. Ayant dit cela, personne n'a perdu son emploi et, en fait, certains de nos membres recevront une promotion puisque certains nouveaux postes ont été créés.

J'ai participé à une manifestation en juin, au siège social, mise sur pied par le STTP, afin de protester contre la fermeture de l'établissement de la Ville de Québec et pour demander à la Société des postes de faire preuve de transparence et de divulguer leurs prochains plans d'affaires. J'ai trouvé un réconfort, bien que petit, après avoir parlé avec le STTP et l'ACMPA lors de la manifestation, à savoir que nous ne sommes pas seuls dans le cadre de notre lutte.

Notre plainte d'équité en matière d'emploi a été déposée il y a plus de 23 ans, en septembre 1983, et un an depuis la décision du tribunal. Nous attendons toujours que cet employeur rende justice puisqu'il refuse de reconnaître nos droits.

La Société des postes force présentement les employé-e-s blessés, en assurance-invalidité, de prendre une retraite médicale anticipée. Est-ce que ces membres n'ont pas suffisamment de préoccupations? Ils doivent maintenant affronter l'employeur qui les force à quitter de façon prématurée. Des griefs sont présentement déposés au nom de ces individus.

J'ai également appris dernièrement lorsqu'un membre, bénéficiant de l'assurance-invalidité, est promu ou reclassifié ou change de statut d'employé-e à temps partiel à plein temps, la couverture mensuelle ne suit pas l'augmentation salariale. La même chose s'applique pour les employé-e-s contractuels et les augmentations d'échelon, ce n'est pas pris en considération dans le cadre de la couverture. À quoi sert un régime d'invalidité qui ne rencontre pas les besoins

de nos membres ayant une incapacité? La question de l'assurance-invalidité devrait être abordée dans le cadre de la prochaine ronde de négociations. Pour la majorité, nous sommes un effectif vieillissant, nous espérons tous et toutes que nous ne serons jamais touchés par une incapacité, mais nous ne pouvons prévoir ce que l'avenir nous réserve. Le moment venu où nous aurons besoin de cette assurance est toujours le mauvais moment d'apprendre qu'elle est inadéquate.

Maintenant plus que jamais, il est primordial de soulever auprès de votre exécutif les problèmes et les questions concernant nos membres. La solidarité est notre moyen le plus efficace d'aborder les questions régionales.

Je me réjouis de continuer à travailler pour vous, les membres du SEPC, de la région de l'Ontario. Je suis également optimiste de pouvoir travailler avec zèle et en harmonie avec la Société des postes afin de trouver des solutions à l'amiable concernant les questions et les problèmes auxquels font présentement face nos membres.

En toute solidarité,

La Vice-présidente régionale de l'Ontario du SEPC,

Marilyn Adlam